

Document

Contre le chômage, Bertrand défend l'aménagement du temps de travail

(liberation.fr)

27 décembre 2011

La CGT a repoussé mardi la proposition du gouvernement d'aller vers des pactes de "compétitivité-emploi" en entreprise, permettant d'adapter le temps de travail en fonction des commandes, moyennant une garantie du maintien de l'emploi.

"Ces propositions-là ont déjà été faites!", a réagi le secrétaire confédéral Eric Aubin, interrogé par RTL sur cette proposition réitérée mardi par le ministre du Travail, Xavier Bertrand. "Je pense notamment à Continental qui a défrayé la chronique il y a quelques mois, où les salariés ont accepté des baisses de rémunérations, des aménagements du temps de travail et au bout du compte, les entreprises ont fermé quand même. Donc, je crois que la solution n'est pas là", a déclaré M. Aubin.

"L'emploi, on ne peut pas le garder à n'importe quelle conditions. La question du pouvoir d'achat est un vrai problème aujourd'hui", a-t-il ajouté.

Plus tôt dans la journée, le ministre du Travail, Xavier Bertrand, avait souhaité davantage de souplesse dans l'organisation du travail - sans toucher aux 35 heures - pour lutter contre le chômage, en relançant la double idée d'un pacte "compétitivité-emploi" et du chômage partiel.

"L'idée d'un accord compétitivité-emploi, c'est l'aménagement du temps de travail ou de la production", en fonction de la situation, a expliqué Xavier Bertrand sur RTL.

Le temps partiel «plus simple à déclencher»

"Quand ça ne va pas bien (pour l'entreprise) on peut adapter le temps de travail, s'il y a une garantie pour l'emploi", et travailler par exemple 30 heures seulement, "pas forcément payées 30 heures", a déclaré le ministre, au lendemain de l'annonce d'une nouvelle explosion du nombre de demandeurs d'emploi.

Fin novembre, 2,8 millions de personnes sans aucune activité étaient inscrites sur les listes de Pôle emploi (+1,1% sur un mois, +5,2% en un an), un niveau inégalé depuis novembre 1999, selon les chiffres publiés lundi.

"L'autre idée est celle de l'activité partielle", que le ministre veut rendre "plus simple et plus rapide à déclencher". "Cette crise, nous en sortirons, et pendant ce temps gardons les employés plutôt que de les licencier", a lancé le ministre, qui compte promouvoir ces deux pistes lors du sommet pour l'emploi que le président Nicolas Sarkozy a convoqué pour le 18 janvier.

Syndicats et patronat veulent tenter de parvenir à un accord sur une simplification du dispositif du chômage partiel avant ce sommet et devraient se retrouver le 6 janvier pour en discuter.

Pas touche aux 35 heures

En revanche, pour Xavier Bertrand, il ne s'agit pas aujourd'hui de *"toucher au temps de travail"* et au seuil de déclenchement des heures supplémentaires, qui ferait *"payer une deuxième fois (les 35 heures, ndlr) aux ouvriers et aux employés"*.

"Vous n'allez pas les amputer de leur pouvoir d'achat au moment où on a besoin de leur pouvoir d'achat pour la consommation et la croissance", a-t-il